

Propositions Commission Route au Bureau Exécutif 26 octobre 2017

Sujet 1 – CDF Avenir 2018 (Cadets, Juniors, Espoirs) – Quotas de qualification

Suite aux fusions des comités régionaux, la commission Route propose une répartition équitable des qualifiés pour toutes les sélections régionales, **soit 10 coureurs par comité régional.**

Nombre de comités régionaux métropolitains : 12 + Corse

Nombre de comités régionaux ultra marin (participant aux Championnats de France) : 4 (moyenne)

Argument : Sur toutes les épreuves du calendrier national et en particulier sur les Coupes de France Juniors, la composition des équipes est identique. Sur les Championnats de France, dans un souci d'équité, il était nécessaire d'ajuster ou de niveler le nombre d'engagés dans chaque catégorie.

La variable d'ajustement pouvant modifier le nombre d'engagés par sélection est également envisagée :

- Cadets (9%) : 15 qualifiés non nominatif issus des cinq zones inter régions cadets – les 3 premiers départements de chaque inter région bénéficie d'un qualifié non nominatif supplémentaire (x5)
- Juniors (20%) : 40 qualifiés nominatifs issus de la Coupe de France Juniors sur la base du classement général individuel.
- Espoirs (15%) : 30 premiers coureurs français espoirs issus du Classement par points Espoirs arrêté à la date du 1^{er} juillet 2018.

COMMISSION JEUNESSE QUOTAS CDF AVENIR CADETS		ETUDE		COMMISSION ROUTE QUOTAS CDF AVENIR JUNIORS		COMMISSION ROUTE QUOTAS CDF AVENIR - ESPOIRS		ETUDE	
Comités	PARTANTS 2017	PROPOSITIONS QUOTAS 2018	Comités	PARTANTS 2017	PROPOSITIONS QUOTAS 2018	Comités	PARTANTS 2017	PROPOSITIONS QUOTAS 2018	
GRAND EST	8	10	GRAND EST	10	10	GRAND EST	10	10	
NOUVELLE AQUITAINE	16	10	NOUVELLE AQUITAINE	15	10	NOUVELLE AQUITAINE	15	10	
AUVERGNE - RHONE ALPES	10	10	AUVERGNE - RHONE ALPES	9	10	AUVERGNE - RHONE ALPES	4	10	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	9	10	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	10	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	10	10	
BRETAGNE	8	10	BRETAGNE	8	10	BRETAGNE	8	10	
CORSE	0	10	CORSE	0	10	CORSE	0	10	
PROVENCE ALPES COTES D'AZUR	9	10	PROVENCE ALPES COTES D'AZUR	10	10	PROVENCE ALPES COTES D'AZUR	10	10	
ILE DE FRANCE	9	10	ILE DE FRANCE	5	10	ILE DE FRANCE	9	10	
OCCITANIE	12	10	OCCITANIE	10	10	OCCITANIE	10	10	
HAUTS DE France	8	10	HAUTS DE France	9	10	HAUTS DE France	10	10	
NORMANDIE	8	10	NORMANDIE	5	10	NORMANDIE	5	10	
PAYS DE LA LOIRE	8	10	PAYS DE LA LOIRE	5	10	PAYS DE LA LOIRE	8	10	
REGION CENTRE	9	10	REGION CENTRE	6	10	REGION CENTRE	6	10	
Total comités	114	130	Total comités	94	130	Total comités	105	130	
Comité organisateur		1	Comité organisateur		1	Comité organisateur		1	
Outre Mer (5 coureurs par CR)	9	20	Outre Mer (5 coureurs par CR)	13	20	Outre Mer (5 coureurs par CR)	3	20	
Qualifiés par Inter Régions Cadets (15)	15	15	Qualifiés par COUPE DE France JUNIORS	40	40	CPP Espoirs (30 premiers français) arrêté au 1er juillet 2018	30	30	
						Coureurs Espoirs appartenant aux structures Continentales et continentales Pro MAXIMUM (19 premiers engagés)		19	
Total qualifiés	138	166	Total qualifiés	147	191	Total qualifiés	138	200	

Sujet 2 –CDF Route Elite Amateurs 2018 – Quotas de qualification


Sur la base des éléments au CDF Route 2017, au sujet de la participation des différentes équipes sur le Championnat de France sur Route Elite Amateurs 2018, la commission Nationale route propose la répartition définie dans le tableau ci-dessous.

Pour les divisions Nationales (DN1 / DN2), le nombre de qualifiés reste inchangé.

Pour les comités régionaux, suite à la nouvelle régionalisation, la commission Route propose également une équité dans le nombre de coureurs par comité régional.

Minimum : 3 coureurs

Maximum : 5 coureurs

CHAMPIONNATS DE FRANCE ROUTE 2018 QUOTA DES COMITES REGIONAUX - ELITE AMATEURS		
<p>PROPOSITION DE REPARTITION : . DN1 : 10 DN1 (de la 1ère à la 10ème) X 6 Coureurs = 60 COUREURS . DN1 : 10 DN1 (de la 11ème à la 20ème) x 5 coureurs = 50 COUREURS . DN2 : 8 premières DN2 x 4 coureurs = 32 COUREURS</p> <p>. COMITES REGIONAUX ET Outre Mer = 56 COUREURS + Champion de France sortant</p> <p>TOTAL : 199 COUREURS</p> <p>NB : le cas des coureurs en double appartenance avec un club DN1 ou DN2 sera précisé dans le règlement de l'épreuve</p>		
		
comités régionaux	PARTANTS 2017	QUALIFIES 2018
Grand Est	5	5
Aquitaine	3	5
Limousin	2	
Poitou-Charentes	0	5
Pays de la Loire	5	
Auvergne Rhône Alpes	3	5
Bourgogne Franche Comté	0	3
Bretagne	4	5
Corse	0	1
Côte d'Azur	0	3
Provence	1	
Hauts de France	4	5
Ile de France	2	5
Languedoc Roussillon	1	3
Midi Pyrénées	1	
Normandie	3	4
Centre Val de Loire	3	4
TOTAL METROPOLE	37	53
Guadeloupe	2	1
Martinique	0	1
Guyane	0	0
Réunion	1	1
nouvelle caledonie	0*	0
Polynésie Française	1	0
Saint Martin	0*	0
Mayotte	0*	0
TOTAL AVEC OUTRE MER	41	56

Sujet 3 – Dépannage CDF ROUTE & CDF AVENIR 2018

Suite aux interventions réalisées à la réunion des Directeurs Sportifs des CDF Avenir 2017 et dans un souci d'harmonisation, la commission Route a mené une réflexion sur le **dépannage des équipes** sur les différents Championnats de France et effectue les propositions suivantes.

Championnats de France de l'Avenir 2018 : sur l'ensemble des catégories (Cadettes, Cadets, Juniors Dames et Hommes, Espoirs), la commission propose le dépannage par les véhicules des comités régionaux avec un **minimum de 5 partants (es)**.

Pour les comités régionaux ultra marin, ces derniers auront la possibilité d'effectuer des regroupements avec les comités régionaux de Métropole.

Pour les comités régionaux n'atteignant pas le nombre de 5 partants (es), ces derniers auront la possibilité de se regrouper avec les autres CR.

NB : Cela concerne au maximum 12 à 13 CR. Avec le chiffre de 5 partants (es), selon les catégories, le nombre est d'environ 8 à 10 véhicules.

Championnats de France sur Route Elite Amateurs : La commission Route propose le dépannage des équipes avec un **minimum de 4 partants**. (Effectif maximum des DN2 au départ)

Pour les comités régionaux ultra marin, ces derniers auront la possibilité d'effectuer des regroupements avec les comités régionaux de Métropole.

Pour les comités régionaux n'atteignant pas le nombre de 5 partants (es), ces derniers auront la possibilité de se regrouper avec les autres CR.

Avec cette nouvelle répartition, la commission Nationale Route restera attentive et vigilante notamment autour de la problématique de la sécurité des coureurs et des suiveurs et des dispositions environnementales liées aux épreuves sur Route.

L'année 2018 consiste à une année « test » avant de futures évolutions pour la saison 2019.

Sujet 4 – Relations CACG / CN Route - Information

Jo Burdin, membre de la CACG, envisage un accompagnement plus poussé et plus personnalisé avec les clubs et envisage des réunions avec les clubs de Division Nationale au cours de l'année 2018. Jo Burdin proposera l'utilisation d'un logiciel comptable pour les clubs avec une formation dédiée.

Ce sujet sera travaillé en début d'année 2018 avec l'ensemble des interlocuteurs concernés.

Sujet 5 – Règlements des Coupes de France – Participation

Suite à l'ajustement des effectifs Minimum DN 2018 validé lors du Bureau Exécutif du 6 septembre 2017, la commission Route propose les ajustements ci-dessous pour la participation sur les Coupes de France 2018.

Objectifs : simplification des règlements / ajustement par rapport aux contextes sportifs des structures DN.

Coupe de France des clubs DN1 2018

Réglementation actuelle : Toutes les épreuves (sauf l'épreuve Piste – Cf Article 15), se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1ère catégorie dont quatre français âgés de moins de 26 ans obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Proposition de réglementation : Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans obligatoirement.

Coupe de France des clubs DN2 2018

Réglementation actuelle : Toutes les épreuves (sauf l'épreuve Piste – Cf Article 14) se disputent par équipes composées de 6 coureurs* de 1ère ou 2ème catégorie sans restriction d'âge dont quatre coureurs français 1ère ou 2ème catégorie au minimum au départ de chaque épreuve. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers.

* Les équipes pourront intégrer un seul licencié Espoir « 2ème catégorie » âgé de 19 ou 22 ans dans l'année.

Proposition de réglementation : Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie dont deux coureurs français.

Coupe de France des clubs DN3 2018

Réglementation actuelle : Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 5 coureurs* de 1ère catégorie ou 2ème catégorie sans restriction d'âge.

* Particularité à respecter au moment de l'engagement, de la confirmation des partants et au départ de chaque épreuve :

Un minimum de 3 coureurs français 1ère ou 2ème catégorie dont 2 coureurs 1ère catégorie

Proposition de réglementation : Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 5 coureurs* de 1ère catégorie ou 2ème catégorie sans restriction d'âge.

*Sur l'ensemble des Coupes de France, la commission Route a créé un groupe de travail (PY Chatelon et R. Auclair) sur l'aspect spécifique des **barèmes de points** autour des objectifs suivants avant le 30.11.2017 : redynamiser les courses, valorisation de la victoire, etc.*

Coupe de France Juniors 2018 : pas de changements réglementaires envisagés

Sujet 6 – Coupe de France juniors 2018 – Manche piste comptabilisée dans les points de la Coupe de France Juniors.

La commission Route propose pour la Coupe de France Juniors 2018, soit :

➔ **La suppression des points de la manche piste comptant pour la Coupe de France Route Juniors 2018**

Sujet 7 – Coupe de France juniors 2019

Suite à la demande du Bureau Exécutif du 6 septembre 2017, la commission Route a lancé un appel à candidature pour l'organisation d'une manche de la Coupe de France Juniors 2019.

Nombre de candidatures reçues : 11

Nombre d'épreuves à sélectionner : 5

Suite à la parution et à la diffusion du PV du BE du 06.09.2017, la commission Route peut difficilement revenir sur les propositions ci-dessous :
(Sous réserve d'une organisation en 2018).

- **27 et 28 avril** Le Tour du Pays Saône Vingeanne/ Prestige Junior
Avec un CLM individuel le 27 avril (Bourgogne Franche Comté)
- **25 et 26 Mai** Arguenon Vallée Verte (Bretagne)
Avec un CLM individuel le 25 mai – A confirmer
- **1er juin** Classique des Alpes Juniors (Auvergne Rhône Alpes)
- **13 et 14 juillet** Signal d'Ecouvès (Normandie)
Date à confirmer en fonction de la date des CDF Avenir Route 2019 – Avec un CLM le 13 juillet
Possibilité de décalage de date
- **8 septembre** Flandres Charentaises Classic Juniors (Poitou – Charentes)

Sujet 8 – Sujets Divers

✓ **Classement National par points :**

- Pour 2018, la commission Route ne propose aucun changement au vu de la proximité de la saison 2018. La classification des coureurs reste inchangée.

- La commission route a prévu de se lancer sur un projet dès le mois de janvier 2018 afin d'élaborer des évolutions pour la saison 2019.

- Les sujets de réflexion sont :

. Définir l'objectif sportif du classement par points, le valoriser et définir la périodicité de parution de ce classement par points.

. Définir une nouvelle grille de points et définir les épreuves éligibles à ces grilles de points.

. Quota des 1^{ère} catégorie à la FFC ?

. Quota des catégories fixés par les comités régionaux ? en fonction de leur effectif et de leur calendriers.

. Comment réduire la différence de valeur de points d'un CR à un autre ?

➡ Une concertation sera engagée par la CN route au prochain CNPR (17 et 18 novembre).

✓ **Accords frontaliers :**

Réglementation actuelle - 1.2.055 : Les comités régionaux peuvent conclure des accords pour la participation des coureurs étrangers résidant dans les zones frontalières; ces coureurs ne seront pas considérés comme des coureurs étrangers. Ces accords doivent être présentés au collège des commissaires officiant sur la course.

Proposition de réglementation avec la nouvelle régionalisation des territoires :

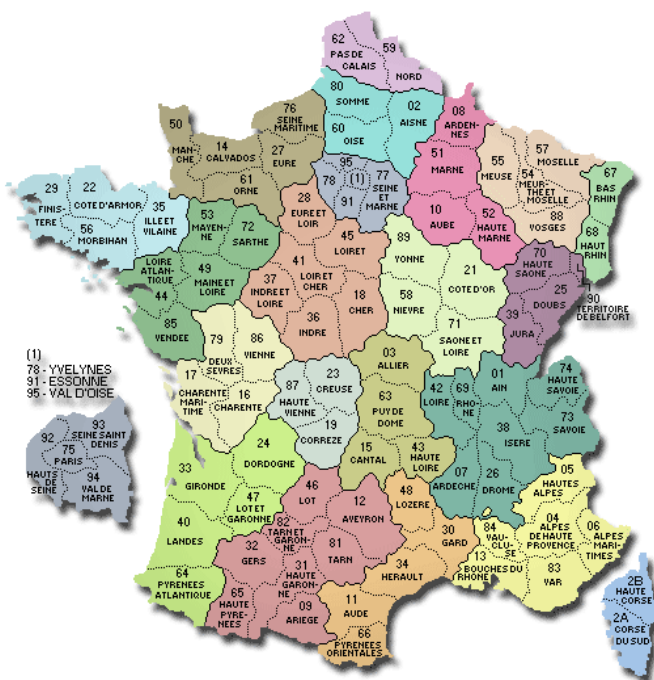
Les comités départementaux limitrophes* des pays étrangers, avec l'aval du comité régional concerné et sur proposition de la FFC, peuvent conclure des accords pour la participation des coureurs étrangers résidant dans les zones frontalières; ces coureurs ne seront pas considérés comme des coureurs étrangers. Ces accords doivent être présentés au collège des commissaires officiant sur la course.

Pays étrangers concernés : Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Luxembourg et Belgique

* Départements limitrophes concernés :

Il a été décidé par le BE de la FFC, de demander aux CR concernés de faire une proposition à la FFC, sur leurs départements concernés par ces accords frontaliers.

Carte interactive des départements Français métropolitains
Carte de France - Département



✓ **Championnats Régionaux – Date fixe – Samedi 2 et dimanche 3 juin 2018**

La commission rappelle la date de l'organisation des Championnats régionaux à date fixe, soit pour 2018 : Samedi 2 et Dimanche 3 juin 2018.

✓ **Challenge inter région Cadets - Proposition de gestion et d'harmonisation :**

A la demande du Secrétaire Général et sous l'égide de la commission Jeunesse, la commission Route a souhaité redéfinir le cadre sur l'organisation de ces épreuves après avis sportifs de la Direction Technique Nationale.

- Avis DTN : le fonctionnement actuel sur la base de 5 inter- région avec 4 à 5 épreuves répond pleinement aux objectifs de la DTN : Détection et formation.

- Coordinateur DTN – J. THOLLET

Pour 2018, il est nécessaire d'obtenir le nom des responsables de chaque inter région, les lieux et dates des épreuves fixées pour une validation par le BE du 23.11.2017.

- Sur l'aspect réglementaire, la DTN collaborera avec la DAS pour définir et pour finaliser les principes réglementaires sur chaque manche inter région (Route et Piste)

La DTN et la DAS devront collaborer pour définir un cahier des charges pour chaque manche inter région (Route et Piste).

✓ **Entente Juniors** : suite à plusieurs demandes (Bretagne et Normandie) et avec l'existence de BTWIN U19 autorisé par l'UCI sur les épreuves internationales, la commission nationale Route n'est pas opposée aux principes des ententes de clubs pour les Juniors.

La CN Route définira un cadre réglementaire pour la saison 2019 au sein du projet sportif fédéral sur le sujet. Les points abordés seront le nombre de coureurs, le nombre de clubs et le nombre d'épreuves fédérales et internationales.

✓ **Réglementation : 176 partants**

La commission Nationale Route ne souhaite pas suivre la nouvelle réglementation internationale relative à la baisse du nombre de coureurs dans les épreuves (176 coureurs).

✓ **Commission homologation des épreuves Route** : il est précisé que pour les épreuves fédérales Route (toutes catégories), le comité régional concerné est en charge de : homologation de l'épreuve, saisie des résultats et le paiement des prix.

Le rapport du Président du Jury est à transmettre à la FFC - Direction des Activités Sportives.